RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Aix-Marseille Avignon

Consultation hybride (présentiel - distanciel) du conseil d'administration
du 14 mars 2023

Délibération n° 5 du 14/03/2023

TARIF HEBERGEMENT NON ETUDIANT
TARIFS LOGEMENTS VACANTS DANS LE PARC CONVENTIONNE

Exposé des motifs

Afin de permettre l'accueil d'un public non étudiant lors de la période estivale et pour répondre au besoin ponctuel de logement d'agents publics de l'académie d'Aix-Marseille, il est demandé au conseil d'administration de permettre au Crous de proposer un tarif adapté à compter du 1er septembre 2023 pour des logements vacants relevant de sa gestion dans le secteur conventionné. En vertu des conventions conclues en application de l'article L.831-1 du CCH, ces logements peuvent être loués à des personnes dont les plafonds de ressources annuelles ne dépassent pas les plafonds définis dans l'arrêté du 29 juillet 1987 (de 21 878€ à 35 135€ selon la configuration du foyer).

Délibération

Sur le fondement des conventions de conventionnement des logements concernés et pour les catégories de personnes mentionnées supra, il est demandé au conseil d'administration de permettre au Crous, de définir lorsqu'il en est besoin, en fonction du loyer plafond de la convention, le montant du loyer. Ce montant sera majoré de 33% tel que défini dans la convention de conventionnement.

Vote

Ne prend pas part au vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 19

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fabienne BLAISE

Crous Aix-Marseille Avignon
31, avenue Jules Ferry
13621 AIX EN PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 16 13 13
crous-aix-marseille.fr